

Paris, le 15 janvier 2021

## Coronavirus COVID-19 : Recommandations pour les voyages à forfait

Suite aux dernières annonces du gouvernement et aux décisions impactant tous les voyageurs provenant de destinations hors Europe, le **SETO** (Syndicat des Entreprises du Tour Operating), rappelle qu'à ce jour :

- Les frontières au sein de l'Union Européenne restent ouvertes,
- Le transport aérien ne fait pas l'objet de restrictions et les compagnies aériennes continuent d'exploiter,
- Le Premier Ministre a clairement recommandé de ne pas annuler ses projets de vacances
- Le Premier Ministre a décidé d'imposer sans concertation un isolement de 7 jours à tous les voyageurs provenant de destinations hors Europe.
- Mais dans le même temps, tout déplacement international (depuis l'étranger vers la France et de France vers l'étranger) est totalement et strictement déconseillé.

En conséquence, à l'**exception** des territoires non européens de la France, c'est-à-dire les **DROM-COM** dont les conditions relatives aux voyages devraient être précisées, le **SETO** (Syndicat des Entreprises du Tour Operating) recommande à ses membres, **d'informer leurs clients des nouvelles procédures sanitaires pour tous les départs jusqu'au vendredi 29 janvier 2021.**

Ainsi pour les voyageurs qui souhaitent maintenir leur départ et dans le respect des protocoles sanitaires imposés par les destinations accessibles, les tour-opérateurs les informent qu'ils devront présenter un test PCR négatif à la Covid-19 réalisé avant leur retour et qu'ils devront également s'engager sur l'honneur à s'isoler pendant sept jours une fois arrivés en France, avant de refaire un deuxième test PCR à l'issue de cette période de sept jours. Dans les rares pays où la réalisation d'un test PCR est impossible, un système de dépistage à l'arrivée sera mis en place avec septaine obligatoire dans un lieu d'hébergement validé par les autorités publiques.

**Cette instruction a été mise à jour le 15 janvier 2021 à 16H; la situation évoluant rapidement certaines réponses ou positions peuvent être amenées à être modifiées à tout moment.**

- Pour les voyages concernés, les tour-opérateurs en informent leurs clients dans les meilleurs délais.
- Les tour-opérateurs se tiennent à la disposition de leurs clients et des agences de voyages pour répondre à leurs interrogations et apporter des solutions aux cas particuliers.

\* \* \*

*Le Syndicat des Entreprises du Tour Operating (SETO) regroupe quelques 70 des plus importants tour-opérateurs du marché français. Depuis sa création le 5 mars 2013 par les membres de l'Association de Tour-Opérateurs (CETO, fondée en 1973), le SETO a amplifié et développé les actions menées par l'Association pendant 40 ans tant sur le plan national qu'europpéen. La représentation des Tour-Opérateurs en est depuis renforcée auprès de toutes les instances officielles, institutionnelles tant françaises qu'europpéennes. Le SETO œuvre à la défense des intérêts des tour-opérateurs sur les enjeux d'avenir de la profession, en particulier les mutations de marché, technologiques, juridiques, consuméristes ou encore sociales.*

*Le Syndicat s'exprime régulièrement sur des questions d'actualité sur son site [www.seto.to](http://www.seto.to)*

*Pour les professionnels du tourisme, son portail « Service d'Information Sécurité » (SIS) délivre des informations sur les conditions de sécurité des déplacements des touristes français à l'étranger.*

**SERVICE DE PRESSE : CARDAMONE - Odile CORNILLE - Tel : 01 45 80 54 55**

